

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 12
Conseillers présents : 9

Séance du 15 MAI 2023
Sous la présidence de Mme Christiane HIGI, adjointe au
Maire

Membres présents Christiane HIGI - Nicole OSSWALD - Henri-Pierre GANGLOFF - Laurence VILAIN - Valérie STOLL - Jean-Luc CHERIOUX - Fabienne KANDEL - Olivier KEIME - Daniel BARRAL
Absents excusés Pascal SCHLICHTER (procuration à Valérie STOLL)
Absents Bernard EGLES - Jean - Luc JAEGER
Date de la convocation 04 mai 2023

DCM n°028/2023 : Assurance statutaire mandat d'étude

Considérant que le Centre de Gestion du Bas-Rhin a compétence pour proposer aux collectivités territoriales et établissements publics un contrat collectif d'assurance statutaire qui garantit contre le risque financier lié à l'incapacité temporaire ou permanente de travail des agents.

Les risques concernés sont, pour les agents CNRACL les risques maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, accident du travail et maladie imputable au service, maternité, temps partiel thérapeutique, décès ; et pour les agents IRCANTEC les risques maladie ordinaire, accident du travail et maladie imputable au service, maternité, et grave maladie.

Le Centre de Gestion propose l'opportunité de se voir confier le soin d'organiser, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics qui le souhaitent, une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances, cette procédure rassemblant de nombreuses collectivités du département.

Il convient de rejoindre la procédure de consultation et de donner mandat au Centre de gestion du Bas-Rhin pour procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Il s'agit pour le Conseil de :

- Décider de rejoindre la procédure de consultation et de donner mandat au Centre de gestion du Bas-Rhin pour procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL. : Décès, Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office, Invalidité ;
- Agents non affiliés à la CNRACL. : Accident du travail / Maladie imputable au service, Grave maladie, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat de 4 ans, avec prise d'effet au 1er janvier 2024 ;
- Régime du contrat en capitalisation.
- De prendre acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Collectivité puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2024.
- D'autoriser M. le Maire à signer et transmettre toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Entendu l'exposé de l'adjointe au maire ;
Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal
À l'unanimité soit 10 voix pour

Décide De rejoindre la procédure de consultation et de donner mandat au Centre de gestion du Bas-Rhin pour procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.
De prendre acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Collectivité puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2024.
D'autoriser M. le Maire à signer et transmettre toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Mittelhausbergen, le 15 mai 2023

Christiane HIGI
Pour le Maire empêché

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de MITTELHAUSBERGEN' around the top edge and 'Bas-Rhin' at the bottom, with a central emblem featuring a figure holding a staff and a star above. The signature is written in a cursive style, crossing over the stamp.